

## ***COMMUNIQUE DE SOUTIEN***

La confédération Nationale des Retraités Professionnels Libéraux approuve sans réserve l'action que mène la Fédération des Syndicats Vétérinaires de France concernant la retraite des vétérinaires sanitaires ayant exercé sous mandat sanitaire de 1954 à 1990 et considérés comme des vacataires salariés de l'Etat .

Aujourd'hui âgés et au moment de la liquidation de leur retraite, ces professionnels se trouvent lourdement pénalisés par suite de la contestation de leurs droits par l'Etat qu'ils ont servi avec compétence et dévouement durant des années . Cela pénalise également les pensions de reversion des conjoints survivants dont la situation est souvent fort préoccupante.

La CNRPL apporte son soutien à cette action visant la prise en compte de droits légitimes et l'amélioration de prestations méritées .

*Le 30 avril 2015*